



Informations

Administration communale – Rte de l'École 6 – Case postale 76 – 1753 Matran -
Tél. 026 402 12 12 – commune@matran.ch – www.matran.ch
La brochure de la déchetterie figure sur le site internet de la commune.

Déchetterie

Horaires d'hiver	Horaires d'été
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre
Mercredi 17h00-19h00	Mercredi 17h00-19h00
Samedi 10h00-12h00	Vendredi 17h00-19h00
13h30-15h30	Samedi 10h00-12h00
	13h30-15h30

Centre de Collecte de Toxiques Ménagers (CCTM)

Adresse	Horaires
STEP de Villars-sur-Glâne Rte Ste-Apolline 20 1752 Villars-sur-Glâne	Mardi 13h30-16h30



Oust! propose un service de ramassage à domicile contre un abonnement mensuel.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur leur site Internet www.oust.ch

Trier à la source par réflexe

Quand des achats sont faits...

- Profiter pour ramener au(x) magasin(s) tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- Choisir les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)
- Autant que possible, laisser sur place les emballages des achats.

Déchets verts compostables

Seuls les déchets verts en faibles quantités sont admis à la déchetterie. Les déchets tels que cotonéasters, branchages, arbustes, feuilles mortes etc. peuvent être acheminés à l'installation de compostage Fricompost à Posieux. Pour utiliser ce service une attestation est disponible sur le site internet de la commune. Elle doit être transmise à l'administration communale, soit par courriel, soit au guichet, avant de se rendre à Posieux. L'attestation peut également être commandée par téléphone auprès de l'administration communale.

Ordures ménagères :

Les ordures ménagères sont collectées dans des sacs officiels "SACCO" de couleur grise de 17, 35, 60 et 110 litres ou dans des conteneurs de 800 litres avec des sacs officiels disponibles dans les grandes surfaces ou des clips officiels disponibles à Stesa à Avry. Le ramassage se fait le lundi matin dès 08h30 (sauf les jours fériés où le ramassage se fait le mardi).

Déchets encombrants démontés et combustibles :

A déposer, entièrement démontés, à la déchetterie ou sur la voie publique lors des ramassages 4 fois par année : les 2^{èmes} lundis des mois de janvier, avril, juillet et octobre. S'inscrire auprès de l'administration communale avant le ramassage.

Taxes

A l'achat de certains articles, une taxe anticipée de recyclage (TAR) est comprise dans le prix et couvre les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.). Selon les règlements communaux en vigueur, une participation lors d'achats de sacs officiels "SACCO" ainsi qu'une taxe ordures de CHF 50.00 pour l'année 2017 seront perçues.

Chaque déchet a son traitement !

	Ordures ménagères A mettre dans des sacs taxés, à déposer dans les conteneurs ou en bordure de route le jour de la collecte. Les sacs hors des points de collectes ne seront pas ramassés.		Langes A mettre dans des sacs transparents, à déposer à côté des conteneurs ou en bordure de route le jour de la collecte. Les sacs hors des points de collectes ne seront pas ramassés.		Capsules Nespresso et de thé Special.T A déposer à la déchetterie ou aux points de vente. Uniquement les capsules Nespresso et les capsules de thé Special.T.
	Déchets encombrants combustibles A déposer, entièrement démontés, à la déchetterie ou sur la voie publique les 2 ^{èmes} lundis des mois de janvier, avril, juillet et octobre, après s'être inscrit auprès de l'administration communale.		Textiles A déposer à la déchetterie. Sont collectés vêtements et chaussures propres en bon état, linge de maison, rideaux, duvets. Les vêtements en mauvais état sont à éliminer dans des sacs taxés.		PET (boisson) A ramener en priorité aux points de vente ou à déposer à la déchetterie, après les avoir comprimés. Uniquement avec le sigle PET (Boissons)
	Papier propre A déposer à la déchetterie.		Carton propre A déposer à la déchetterie.		Aluminium et boîtes de conserve A déposer à la déchetterie.
	Bois A déposer à la déchetterie.		Cendres de bois A déposer à la déchetterie.		Déchets compostables A déposer à la déchetterie.
	Ferraille A déposer à la déchetterie.		Piles et accumulateurs A déposer à la déchetterie ou aux points de vente.		Verre A déposer à la déchetterie ou aux points de collectes.
	Huiles minérales et végétales A déposer à la déchetterie		Déchets inertes (petites quantités) A déposer à la déchetterie. Les déchets de chantiers ne sont pas autorisés.		CD A ramener aux points de vente ou à éliminer avec les ordures ménagères dans des sacs taxés.
	Plastique A éliminer avec les ordures ménagères dans des sacs taxés.		Berlingots A éliminer avec les ordures ménagères dans des sacs taxés.		Sagex A éliminer avec les ordures ménagères dans des sacs taxés.
	Néons – lampes fluorescentes A déposer à la déchetterie ou aux points de vente. Les lampes à incandescence sont à éliminer dans des sacs taxés.		Cartouches d'encre pour imprimantes A ramener aux points de vente ou à éliminer avec les ordures ménagères dans des sacs taxés.		Pneus A ramener aux points de vente.
	Petits appareils électriques et électroniques A déposer aux points de vente ou à la déchetterie. Frigos + congélateurs doivent être ramené aux points de vente ou à Stesa à Avry.		Dépoilles d'animaux Au centre de déchets carné à Châtillon. (Tél. 026 305 22 75) Il est interdit de les enterrer.		Aérosols A ramener aux points de vente ou au CCTM.
	Médicaments A ramener en priorité aux points de vente ou au CCTM.		Peintures et solvants A ramener en priorité aux points de vente ou au CCTM.		Déchets spéciaux des ménages A ramener en priorité aux points de vente ou au CCTM.